

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/036/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 41/06 (MDE 24/019/2006 du 17 février 2006) et ses mises à jour (MDE 24/020/2006 du 21 février 2006, MDE 24/023/2006 du 7 mars 2006 et MDE 24/029/2006 du 31 mars 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

### PRISONNIERS D'OPINION

#### Nouveau sujet de préoccupation : PROCÈS INIQUÉ

**SYRIE**

**Ali Nizar Ali (h), étudiant, 21 ans**

**Husam Ali Mulhim (h), étudiant, 21 ans**

**Tarek Ghorani (h), étudiant**

**Maher Ibrahim (h), commerçant âgé d'environ 25 ans**

**Ayham Saqr (h), employé d'un salon de beauté âgé d'une trentaine d'années**

**Alam Fakhour (h), 26 ans (âge non confirmé)**

**Omar Ali al Abdullah (h), étudiant, 21 ans (âge non confirmé)**

**Diab Sirieyeh (h), étudiant, 26 ans (âge non confirmé)**

---

Londres, le 11 mai 2006

Les hommes nommés ci-dessus auraient été transférés il y a environ onze jours dans la prison de Saidnaya, dans la banlieue de Damas. Ils sont tous détenus au secret depuis leur arrestation, survenue entre le 26 janvier et le 18 mars 2006, et risquent sérieusement d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture.

Ali Nizar Ali et Husam Ali Mulhim ont été arrêtés le 26 janvier, et Tarek Ghorani le 20 février. Maher Ibrahim, Ayham Saqr et Alam Fakhour ont été appréhendés le 23 février, et Omar Ali al Abdullah et Diab Sirieyeh, le 18 mars. Tous ont été détenus dans les locaux des services de renseignements de l'armée de l'air à Harasta, près de Damas, avant leur transfert dans la prison de Saidnaya.

Leurs dossiers ont été transmis à la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), mais Amnesty International ne dispose pas d'informations concernant la nature des charges retenues contre eux. Leurs demandes d'être assistés par un avocat ont été refusées. Amnesty International s'est maintes fois déclarée préoccupée par les procédures suivies par la Cour suprême de sûreté de l'État, qui sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité. Les accusés n'ont pas la possibilité d'interjeter appel et n'ont qu'un accès restreint à leurs avocats ; en outre, les « aveux » sont recevables à titre de preuves même lorsqu'il est allégué qu'ils ont été obtenus sous la torture.

Il semble que l'arrestation de ces huit hommes soit liée à leurs activités en faveur de la démocratie. Selon certaines informations, ils ont œuvré à la création d'un mouvement politique formé de jeunes et signé des articles à caractère politique sur divers sites Internet. L'organisation pense qu'il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association.

Amnesty International reste très préoccupée par l'arrestation récente de membres de la société civile syrienne, en particulier de défenseurs des droits humains. Le père et le frère d'Omar Ali al Abdullah ont ainsi été appréhendés le 23 mars 2006, parce qu'ils avaient eux aussi exercé leur droit à la liberté d'expression, sans recourir à la violence. Ils sont également détenus au secret dans la prison de Saidnaya et doivent comparaître devant la Cour suprême de sûreté de l'État (voir l'AU 73/06, MDE 24/028/2006 du 31 mars 2006 et ses mises à jour, ainsi que le Communiqué de presse d'Amnesty International intitulé *Syrie. Nouvelle vague de répression contre les opposants*, MDE 24/031/2006, 4 avril 2006).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :**

– priez les autorités de libérer immédiatement et sans condition ces huit hommes (merci de les nommer), car il s'agit de prisonniers d'opinion arrêtés uniquement pour avoir exprimé leurs opinions de manière pourtant pacifique ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que ces huit jeunes hommes sont bien traités, et, notamment, qu'ils ne seront pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– rappelez aux autorités que chacun d'entre eux doit être autorisé immédiatement et régulièrement à recevoir la visite de sa famille, à consulter un avocat et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– rappelez-leur également que les procédures engagées contre ces hommes devant la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) doivent être conformes aux normes internationales d'équité ;

– faites remarquer aux autorités que l'article 38 de la Constitution de la Syrie garantit la liberté d'expression à ses citoyens et que, en maintenant ces personnes en détention, elles manquent aux obligations qui leur incombent en vertu de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui proclame le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

His Excellency President Bashar al-Assad  
President  
Presidential Palace  
Al-Rashid Street  
Damas  
République arabe syrienne  
**Fax :** +963 11 332 3410

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président  
de la République,

**Ministre de la Défense :**

His Excellency General Hassan Ali Turkmani  
Minister of Defence  
Ministry of Defence  
Omayyad Square  
Damas  
République arabe syrienne  
**Fax :** +963 11 223 7842

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre des Affaires étrangères :**

His Excellency Walid Mu'allim  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
al-Rashid Street  
Damas  
République arabe syrienne  
**Fax :** +963 11 3327620

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 22 JUIN 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*